Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 083-218301133-20250403-2025040301-DE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 03 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		M SCHILLINGER
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline		X		B CHALLIER	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		C HOURS
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 13
Absents : 06
Dont :
Absents excusés ayant donné **procuration : 04**
Absents excusés sans procuration : 01
Autres absents : 01

Délibération n° 2025-04-03-01

Objet : ADOPTION DU PROCÈS VERVAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

Vu, les dispositions de l'article L2121-15 dans sa rédaction modifiée depuis le 1er juillet 2022,

Vu, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2022 annexé à la présente et présenté en séance,

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de chaque séance, tel que rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité par M. le Maire à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2025 annexé à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,
Le Maire,

E. HUGOU

MAIRIE DE SAINT JULIEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83560

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 083-218301133-20250403-2025040301-DE

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 AVRIL 2025 PORTANT ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

PROCÈS VERVAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

PRIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt - cinq et le 27 février à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		E HUGOU
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		P BONESSO
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		C HOURS
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 14
Absents : 05
Dont :
Absents excusés ayant donné **procuration : 03**
Absents excusés sans procuration : 01
Autres absents : 01

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h30.

Mme Sandrine Fanguiaire étant arrivée à 19h10, elle n'a pris part aux délibérations du Conseil qu'à Compter de la délibération n°2025-02-27-06

1. **Désignation secrétaire de séance**
   Mme Caroline LECLERC a été proposée comme secrétaire de séance.
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2. **Adoption du compte rendu de la séance précédente** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

3. **Modification de la délibération du 19 décembre 2024 portant ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2025 :**
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 083-218301133-20250403-2025040301-DE

4. **Modification du Tableau des effectifs du personnel communal**
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
5. **Déclaration d'intention de participer à la consultation du Centre de Gestion 83 sur la protection sociale complémentaire pour les agents publics pour le risque santé**
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
6. **Décision de cession et d'acquisition de terrain par voie d'échange sans soulte quartier des Rouvières**
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

   ➢ *Arrivée de Mme Sandrine Fanguiaire à 19h10,*

7. **Constat de désaffectation du domaine public d'un terrain de 3m² quartier les pontiers**
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
8. **Mise à jour de la convention avec var habitat**
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
9. **Cimetière : rétrocession de concession**
   Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
10. **Décision d'exonérations dans le cadre du dispositifs ZRR-FRR**
    Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Échanges divers :

CIL (Centre Intergénérationnel et de Loisirs) :
Échanges sur les perspectives de tarifs pour les locations

Recensement de la population :
M. le Maire informe le Conseil que les opérations de recensement ont été menées à bien et remercie vivement Arlette RUIZ, 1ère Adjointe pour son travail de coordination auprès de l'INSEE.
Il porte à l'attention des conseillers, à titre simplement informel que les résultats devraient a priori donner un accroissement de la population de la commune qui se porterait à environ 2 600 habitants, ce qui traduit une attractivité de notre territoire.

S'agissant de simples échanges, il n'y a pas de vote

***

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 20h10.

***

Le Maire,

E. HUGOU

L'ensemble des délibérations adoptées lors de la séance du 27 février 2025 et comportant les rapports au vu desquels elles ont été adoptées est porté en annexe du présent procès-verbal

A l'issue du vote exprimé par le Conseil Municipal en la présente séance du 03 avril 2025, le présent Procès-verbal portant sur la séance précédente du 27 février est arrêté et signé en application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de Séance
officiant lors de la séance du 27 février 2025

Caroline LECLERC

Le Maire,

Emmanuel HUGOU